

Avis voté en plénière du 9 septembre 2014

# La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant importants

---

## Déclaration du groupe de l'agriculture

La saisonnalité est une thématique essentielle pour les exploitants agricoles qui ont des productions saisonnières ; la façon de la prendre en compte est un gage de leur compétitivité et parfois même de leur survie. Les producteurs de fruits et légumes, en particulier, doivent non seulement faire appel à une main d'œuvre importante mais sont également soumis à de nombreux aléas, météorologiques et économiques.

C'est pourquoi nous aurions souhaité que le texte aborde plus fortement les questions de concurrence dont souffrent particulièrement ces secteurs. Les distorsions proviennent d'une réglementation sociale plus souple ; personne n'ignore que certains pays ne connaissent pas le SMIC.

La profession agricole ne demande pas une réglementation équivalente. Nous demandons d'abord que ces différences ne soient pas ignorées, qu'elles soient compensées par d'autres dispositifs et ensuite corrigées par une harmonisation européenne.

Nous sommes donc très vigilants à ce qu'on ne rajoute pas des charges sur ces exploitations aux productions saisonnières où plus d'un million de salariés saisonniers sont embauchés chaque année, car il y va de leur avenir.

Ce n'est pas l'angle de réflexion choisi par le rapporteur et la section, ce que nous comprenons. Je tenais toutefois à exprimer cette vive préoccupation de la profession agricole devant notre Assemblée.

Lors de nos travaux, nous avons eu des débats difficiles sur le statut du saisonnier. Pour nous, il est tout à fait essentiel de préserver la souplesse dont nous pouvons bénéficier jusqu'à présent. À trop rigidifier le statut des saisonniers, nous risquons de perdre en compétitivité, ce qui nuirait également à l'emploi. Je veux préciser ici que nous ne réclamons pas des dérogations au respect que l'on doit aux travailleurs, loin de là.

Nous soutenons d'ailleurs toutes les propositions qui sont faites pour améliorer les conditions d'hébergement et de transport des saisonniers. Vous proposez également de nombreuses pistes qui permettraient de les fidéliser et de les former.

Pour le groupe de l'agriculture, ces propositions vont dans le bon sens et nous les approuvons tout à fait. Cependant, nous insistons pour que la part laissée aux initiatives des partenaires sociaux soit la

plus large possible. Pour la Production agricole, le dialogue social est le pilier de la politique de l'emploi. Les partenaires sociaux agricoles sont ainsi parvenus par accord :

- à la généralisation de la protection sociale complémentaire à tous les salariés agricoles dès 2008 ;
- à la mise en place d'un comité social et culturel, géré nationalement, pour compenser l'absence de comité d'entreprise dans les petites structures.

Nous reconnaissons que la profession agricole a une certaine marge de progression en la matière, mais les volontés sont là et elles sont nombreuses.

Le groupe de l'agriculture a voté le texte.